12

Les Compagnies Pétrolières Devraient-Elles Financer Directement les Projets de Développement Destinés aux Communautés Locales?

Le Cas du Congo-Brazzaville

By Abbé Félicien Mavoungo et Jean-Aimé Brice Mackosso

1. Introduction

Les compagnies pétrolières doivent-elles participer directement au développement local des pays dont elles exploitent les ressources pétrolières, ou bien la mise en place des politiques de développement revient-elle au gouvernement ? En tant qu'industriels, les compagnies pétrolières ne sont pas des spécialistes du développement et devraient donc laisser ce travail à ceux qui savent le faire. Or, la compagnie Total projette aujourd'hui de travailler pour le développement communautaire au Congo-Brazzaville. Quelles en sont les raisons ?

Compte tenu de sa responsabilité pénale pour les événements récents au Congo, Total a proposé de verser quatre millions de dollars à notre organisation en faveur du développement communautaire. Notre réponse immédiate a été : «Nous ne sommes pas un organisme de développement, il existe pour cela des ONG mieux habilitées à mener des projets de cette nature.» Cependant, cette proposition a soulevé la question suivante : pourquoi n'est-ce qu'après 34 ans de présence au Congo, et après avoir toujours pratiqué une exploitation à sens unique, que cette compagnie semble s'intéresser au développement local?

C'est sans doute en réponse à notre demande pour une plus grande transparence que Total propose un tel engagement. Mais il serait préférable que Total verse les fonds au gouvernement qui serait à même d'en faire bénéficier les populations locales, plutôt que de verser l'argent directement aux populations. Or, une participation directe permet à Total, selon leurs propres termes, de «sélectionner des projets à forte valeur ajoutée en termes d'image de marque pour l'entreprise.» Si tels sont les soucis qui président aux projets de développement pour notre pays, alors nous ne pouvons qu'être en désaccord avec la compagnie Total.

2. Le Congo Brazzaville, État Pétrolier

La République du Congo est située en Afrique centrale. Ancienne colonie française, elle a acquis son indépendance en 1960, dans le cadre du mouvement de décolonisation. Sa superficie est de 342.000 km² et sa population est d'environ trois millions d'habitants. Le Congo a connu une timide expérience démocratique dès l'indépendance. Mais les événements d'août 1963 ont eu pour conséquence l'instauration d'un régime marxiste à parti unique.

Aujourd'hui, le Congo Brazzaville est le troisième pays producteur de pétrole d'Afrique noire. Sa production est d'environ 250.000 barils par jour. Le Congo est devenu producteur de pétrole vers 1970. Sa production s'est accrue rapidement au cours des années 1970 et 1980, avec la découverte de nombreux gisements offshore. Les champs de pétrole les plus productifs sont aujourd'hui N'Kossa et Kitina. A eux seuls, ils assurent la moitié de la production totale du pays. Le Congo-Brazzaville reste un très petit pays pétrolier au niveau international. En effet, sa production s'élève à moins de 0,5% de la production totale dans le monde et ses réserves prouvées représentent 0,1% des réserves mondiales (soit 1,5 milliards de barils). Mais compte tenu de sa faible population, il est devenu un état pétrolier relativement important.

Total est la compagnie dominante au Congo Brazzaville. Elle a hérité les anciens actifs d'Elf Aquitaine qui était à la fois à l'origine de l'exploration et de la production pétrolières en Afrique Noire. En dehors de Total, le Congo a également vu se développer la présence de l'italien ENI, des américains ExxonMobil, ChevronTexaco, Marathon, Andarko, Murphy, du Sud Africain Energy Africa, du Canadien Heritage Oil. Il convient de signaler la présence de Zetah MP, filiale du français Maurel, et Prom qui développe actuellement la production congolaise onshore. Les contrats pétroliers sont encore secrets. Personne n'en connaît les termes.

Alors, où est passé l'argent du pétrole? Malgré la manne pétrolière, le pays est aujourd'hui lourdement endetté: le taux d'endettement par habitant est le plus élevé. Malgré les revenus du pétrole, 70% des Congolais vivent en dessous du seuil de pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. Le chômage augmente. Après n'avoir été que rarement payés pendant des années, les salaires, les pensions et les bourses commencent à être payés au compte-goutte. On constate aujourd'hui que le Congo n'a pas d'infrastructure sociale viable. Il n'y a même pas de route nationale reliant Pointe-Noire à Brazzaville. Les aéroports, les écoles, les universités, les hôpitaux sont complètement délabrés. Le rapport 2000 des Nations-Unies pour le développement montre bien que la pauvreté prend des dimensions inquiétantes. La Banque Mondiale et le FMI sont au chevet du Congo malade.

Non seulement les congolais n'ont pas profité des effets bénéfiques de l'exploitation pétrolière, mais ils en ont subi les effets néfastes. En effet, le pétrole a alimenté les guerres sociales qu'a connues le pays en favorisant les conflits liés au partage de la manne pétrolière.

Le pétrole a également généré de nombreux problèmes d'environnement. La pollution est difficile à contrôler dans la mesure où la production pétrolière se fait en grande partie en off-shore. A Pointe-Noire, les gaz sont brûlés dans des torchères. Quelques plages ont aussi été utilisées. Aujourd'hui, les effets de la pollution sont bien constatables au Congo. On voit des dépôts de pétrole sur les côtes. En mer des espèces de poissons ont disparu. On signale même que des maladies liées à la pollution touchent actuellement les populations de certains villages. Les agents du Ministre de l'Environnement affirment être conscients du problème mais ne pas avoir les moyens de contrôler la production pétrolière offshore.

3. L'Émergence de la Société Civile.

La société civile au Congo a été inexistante durant les années de dictature marxiste. Seules les organisations affiliées au parti-état étaient reconnues. Les églises devaient avoir une reconnaissance étatique et des missions spécifiquement spirituelles et caritatives. Avec l'instauration de la démocratie en 1990, on a assisté à la naissance de plusieurs organisations aussi bien indépendantes que liées aux différents pouvoirs. Pour sa part, l'Eglise a reconnu l'urgence d'une pastorale des droits humains et a créé en 1997 les commissions Justice et Paix, destinées à la construction de la paix et la lutte contre les injustices.

La commission Justice et Paix de Pointe-Noire a engagé un plaidoyer pour une meilleure gestion des revenus pétroliers au Congo. L'Eglise du Congo s'est impliquée dans ce plaidoyer qui a abouti à La Déclaration des Evêques du Congo sur le pétrole et la mission de l'Eglise en juin 2002. Les Evêques émettent les demandes suivantes dans leur déclaration: (1) Qu'une loi sur la gestion des revenus pétroliers soit votée au parlement sur le modèle de celle qui a été votée au Tchad sous l'égide de la Banque Mondiale. Cette loi doit permettre de fixer la répartition des revenus pétroliers entre les différentes infrastructures prioritaires et les différentes régions. (2) Qu'un comité de contrôle soit créé pour s'assurer de la bonne gestion des revenus du pétrole. L'Eglise recommande également la création d'un fonds d'épargne pour les générations futures, et invite le gouvernement à l'ouverture d'un dialogue avec les compagnies pétrolières sur le problème de la dette du Congo, en y associant la société civile. Cette déclaration a permis la participation

de la commission Justice et Paix à la rencontre d'évaluation de la Banque Mondiale sur les industries extractives à Maputo.

Aussi, en février 2003 les églises Catholique et Protestante avec l'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme ont mené une campagne de plaidoyer à Paris pour sensibiliser l'opinion publique française à l'absence de transparence au Congo et aux propositions de la société civile congolaise. Des rencontres ont été organisées avec les institutions publiques françaises: la Cellule Africaine de l'Elysée, le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère des Finances, avec les institutions internationales telles que la Banque Mondiale, l'OCDE, la commission du développement du parlement européen, ainsi qu'avec les responsables du groupe Total, les ONG françaises et anglo-saxonnes et la presse. Une coalition congolaise «Publiez ce que vous payez» est née en août 2003 pour demander la transparence dans la conduite des affaires pétrolières par le gouvernement et les compagnies pétrolières.

4. Les Compagnies Pétrolières et le Développement Communautaire

Au moment où nous avançons dans ce plaidoyer et où l'Afrique au Sud du Sahara s'apprête à recevoir, dans la prochaine décennie, une somme colossale de plus de 200 milliards de dollars, il convient de se poser les bonnes questions: cet argent servira t-il bien à réduire la pauvreté de plus en flagrante en Afrique? Quel sera le rôle des compagnies pétrolières en versant cet argent aux gouvernements africains? Jusqu'à quel stade les compagnies pétrolières contrôleront-elles l'usage qui est fait de leurs dons au gouvernement africain ? Quelle est la part des recettes pétrolières réservée aux populations rurales du Congo?

Dans le passé, les compagnies pétrolières ont financé des projets pour le développement communautaire. Mais les deux grandes compagnies installées au Congo, Total et ENI, ont toutes deux eu une approche traditionnelle du développement, si bien que le choix des projets financés a été fait soit par le gouvernement soit par les compagnies elles-mêmes, ces dernières étant souvent préoccupées dans ce choix par leur image. Ainsi plusieurs projets ont été réalisés aussi bien dans la région pétrolière que dans les autres localités, par le biais du département des projets sociaux du Ministère des Hydrocarbures. Ainsi donc ENI a pu financer un projet d'élevage de buffles sur la route du nord du Congo, un projet de rizière, une dotation en scanners pour des hôpitaux militaires, un projet d'énergie solaire. Total, pour sa part, a notamment financé l'adduction «d'eau potable», la création d'une maison des jeunes à Ndjeno, village du terminal pétrolier, la construction du lycée de Madingo-Kayes, des forages d'eau dans la ville de Pointe-Noire.

Quelle appréciation peut-on faire de tous ces projets? Le développement a été financé d'en haut, c'est-à-dire sans consulter les communautés à la base. Les compagnies ont réalisé ces projets soit pour satisfaire l'état soit pour se donner une bonne image vis à vis des populations. Par conséquent, ces projets ne sont pas viables et parfois, engendrent même de nouveaux problèmes au sein des communautés. Prenons en exemple le cas de la maison des jeunes de Ndjeno. Cette maison fut construite sans même l'avis des jeunes du village, si bien qu'ils ne l'ont pas fréquentée et gu'elle a finalement été transformée en centre de santé. Total a également financé un projet d'eau potable, selon la demande des populations. Cependant les compagnies ont limité le financement en raccordant le village à un forage qui se trouve dans l'enceinte du terminal pétrolier. Bien que cette eau fasse l'objet de prélèvements réguliers par la compagnie, nous avons toutes les raisons de craindre qu'elle ne soit nocive pour la santé. Quant au lycée de Madingo-Kayes, il se trouve à une soixantaine de kilomètres de Pointe-Noire et n'est par conséquent fréquenté que par une cinquantaine d'élèves: mieux aurait valu réhabiliter un autre lycée de la ville. De plus, tout comme la plupart des écoles, il manque cruellement d'enseignants, et il revient donc aux populations locales de se cotiser pour en engager, ce qui crée de nouveaux problèmes en leur sein. Pour ce qui concerne le projet d'énergie solaire, il n'a visé que quelques maisons construites en matériaux durables, créant une injustice au niveau de la communauté. En outre, le projet a été réalisé avec du matériel non disponible au Congo, si bien qu'il n'est même pas possible de remplacer les ampoules grillées. Depuis leur bureau parisien, les dirigeants des compagnies pétrolières n'ont pas conscience de ce qui est fait concrètement de l'argent qu'ils ont versé.

5. Quelle est la Vision de la Société Civile?

Les communautés locales doivent être à la base de tout projet de développement. C'est à elles qu'il revient de s'organiser, de lister leurs problèmes, de les classer par ordre de priorités, et de faire des propositions sur la manière de les résoudre. Il revient également à la société civile de s'organiser pour que ces projets puissent être mis en place dans le cadre d'un processus de contrôle vérifiable, avec un état des lieux préalable, un cahier des charges, des audits réguliers et un état des lieux final pour vérifier que le projet réalisé corresponde bien aux objectifs définis et aux moyens engagés.

Il faut mettre en place un cadre de partenariat avec toutes les personnes concernées: autorités locales, réseau local de PME, populations visées, société

civile. C'est en sens que nous pensons que le projet industriel de Pointe-Noire présente un cadre de collaboration encourageant.

Le projet Pointe-Noire est une initiative de développement économique proposée par cinq structures nationales de soutien au développement (AGRICONGO Espace créateur, Forum des jeunes entreprises du Congo, Groupement Interprofessionnel des Artisans du Congo, Centre Sueco) et soutenu par Total, partenaire du projet. L'objectif de ce projet est l'émergence d'un tissu intégré de PME/PMI et TPE (très petites entreprises), par la valorisation des avantages déjà acquis et la levée des contraintes qui en freinent le développement. Le projet industriel de Pointe-Noire vise à long terme, la structuration des acteurs économiques en un pôle de sous-traitance qualifié, en renforçant leurs compétences, en les réunissant dans un lieu unique de service, et en leur donnant accès aux circuits de financement (crédits bancaires).

S'il est encourageant de constater que les compagnies pétrolières financent le développement local, les sommes qu'elles y investissent restent dérisoires et les processus par lesquels ces sommes sont investies ne sont pas transparents. Un danger demeure: celui de voir les compagnies se substituer à l'état, à qui revient pleinement la responsabilité du bien être de ses populations. Ces projets de développement menés par les compagnies au moment où les ONG font du lobbying pour une meilleure gestion des revenus pétroliers peuvent avoir pour effet d'étouffer l'action des ONG auprès des populations.

La commission Justice et Paix est engagée dans ce plaidoyer, et ne peut à ce titre travailler avec les compagnies pétrolières pour les projet sociaux. En tant que service d'Eglise pour la paix, cette commission ne rejette pas en bloc l'aide que peuvent apporter les compagnies pétrolières aux populations des zones d'exploitation pétrolière, mais elles militent pour le respect des droits des populations.